



**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DE L'ALBIGEOIS**

www.grand-albigeois.fr

BUDGET PRIMITIF 2017

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 9 FEVRIER 2017**

RAPPEL DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

- Une économie mondiale qui ne cesse de ralentir ;
- Une croissance qui a du mal à repartir en France ;
- **Une baisse des déficits publics qui repose en grande partie sur les efforts des administrations publiques locales ;**
- Une inflation estimée à +0,8% en 2017 ;
- **Une revalorisation forfaitaire des bases d'imposition limitée à +0,4% ;**
- Une répartition du FPIC qui sera impactée par la nouvelle carte intercommunale ;
- **Une baisse des dotations de l'Etat qui se poursuit, même si l'effort demandé au bloc communal sera moindre.**

SOMMAIRE

I. Vision consolidée du BP 2017

II. Des recettes de fonctionnement toujours pénalisées par la baisse des dotations de l'Etat

III. Une poursuite des efforts de gestion

IV. Des investissements soutenus par un autofinancement élevé

V. Un niveau d'endettement maîtrisé

BP 2017 : VISION CONSOLIDÉE

	BP 2016	BP 2017	Evolution 2016 - 2017	
FONCTIONNEMENT	91 795 876 €	92 326 476 €	+530 599 €	+0,6%
INVESTISSEMENT	56 290 030 €	67 620 203 €	+11 330 173 €	+20,1%
TOTAL	148 085 906 €	159 946 679 €	11 860 773 €	+8,0%

- **Une maîtrise de la section de fonctionnement** qui se poursuit avec une évolution des dépenses totale contenue à +0,6% ;
- Des efforts budgétaires destinés à **soutenir l'investissement et l'économie locale**, avec l'objectif de réaliser au moins 70% des dépenses programmées.

BP 2017 : VISION CONSOLIDÉE

Budgets	Fonctionnement	Investissement	Total	% du total
Budget général	59,28 M€	36,59 M€	95,87 M€	59,9%
Budget transports urbains	6,26 M€	2,14 M€	8,40 M€	5,2%
Budget assainissement collectif	7,71 M€	10,61 M€	18,32 M€	11,5%
Budget zones d'activité	1,12 M€	1,00 M€	2,12 M€	1,3%
Budget assainissement non collectif	0,06 M€	0,42 M€	0,48 M€	0,3%
Budget parking	0,03 M€	0,01 M€	0,04 M€	0,0%
Budget photovoltaïque	0,12 M€	0,10 M€	0,22 M€	0,1%
Budget ZAC Innoprod	8,83 M€	8,77 M€	17,61 M€	11,0%
Budget ZAC RIEUMAS	8,60 M€	7,87 M€	16,47 M€	10,3%
Budget Immobilier Innoprod	0,31 M€	0,11 M€	0,42 M€	0,3%
Total	92,33 M€	67,62 M€	159,95 M€	100,0%

- Le budget de la communauté d'agglomération se compose **d'un budget principal et de 9 budgets annexes**.
- Pour l'exercice 2017, **le montant total des inscriptions s'élève à 159,95 M€**. Ces chiffres incluent le montant de toutes les dépenses y compris les mouvements internes des budgets (écritures d'ordre, opérations de stock, subventions et refacturations entre budgets...).
- Tous budgets confondus, **les dépenses réelles consolidées** (hors opérations d'ordre et opérations réciproques entre budgets) **s'établissent à 103,1 M€** : 56,8 M€ en fonctionnement (55%) et 46,3 M€ en investissement (45%).

SOMMAIRE

I. Vision consolidée du BP 2017

II. Des recettes de fonctionnement toujours pénalisées par la baisse des dotations de l'Etat

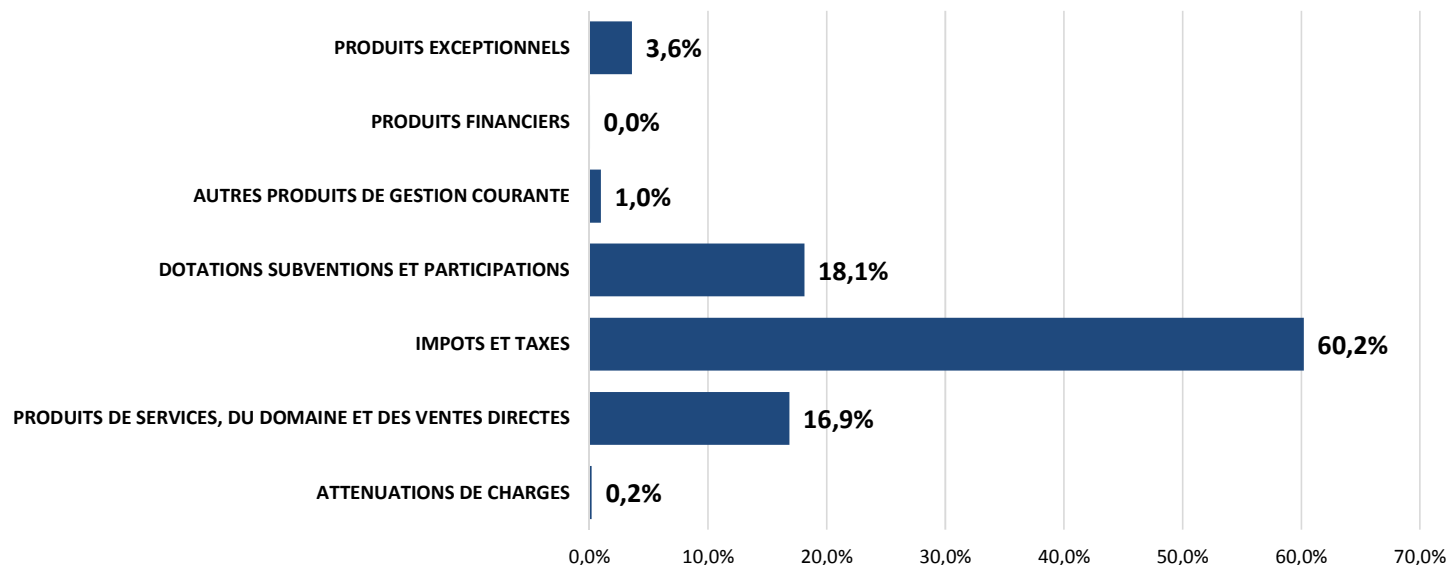
III. Une poursuite des efforts de gestion

IV. Des investissements soutenus par un autofinancement élevé

V. Un niveau d'endettement maîtrisé

RECETTES DE FONCTIONNEMENT : VISION CONSOLIDÉE

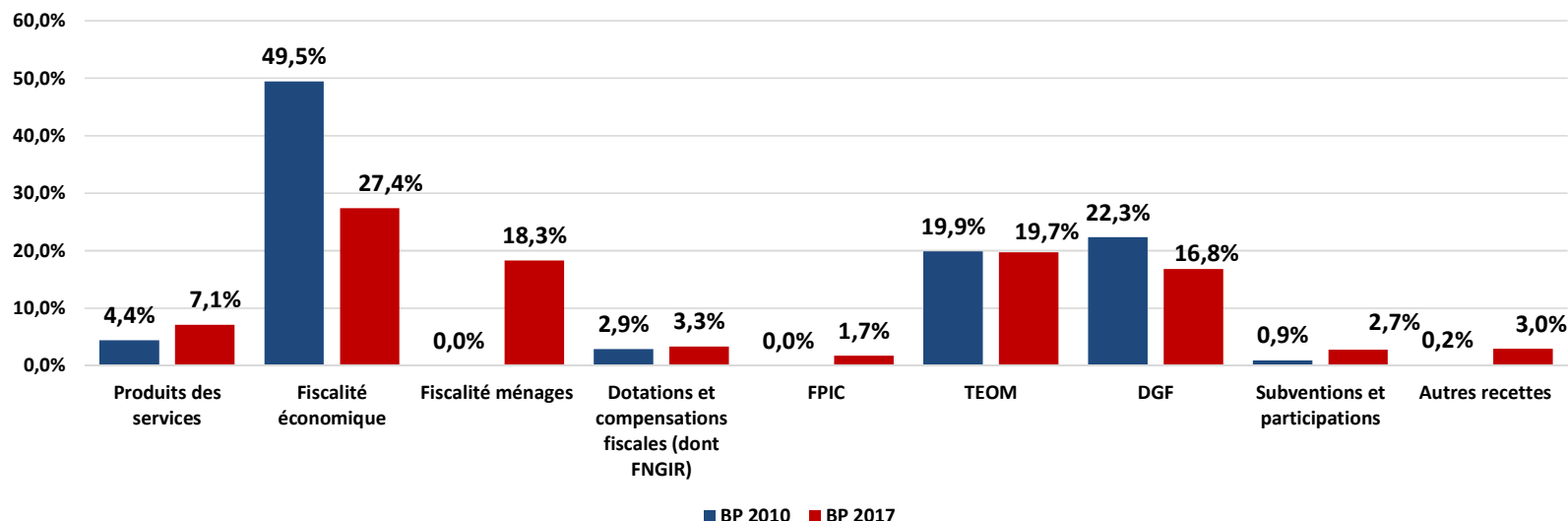
Structure des recettes réelles de fonctionnement consolidées du BP 2017



	BP 2017
ATTENUATIONS DE CHARGES	139 000 €
PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE ET DES VENTES DIRECTES	12 500 028 €
IMPOTS ET TAXES	44 626 046 €
DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	13 429 683 €
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	720 100 €
PRODUITS FINANCIERS	34 800 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 651 801 €
TOTAL RECETTES RELLES DE FONCTIONNEMENT	74 101 458 €
OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	18 225 017 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	92 326 476 €

UNE STRUCTURE DE RECETTES EN PROFONDE MUTATION

Evolution de la structure des recettes de fonctionnement (budget général)

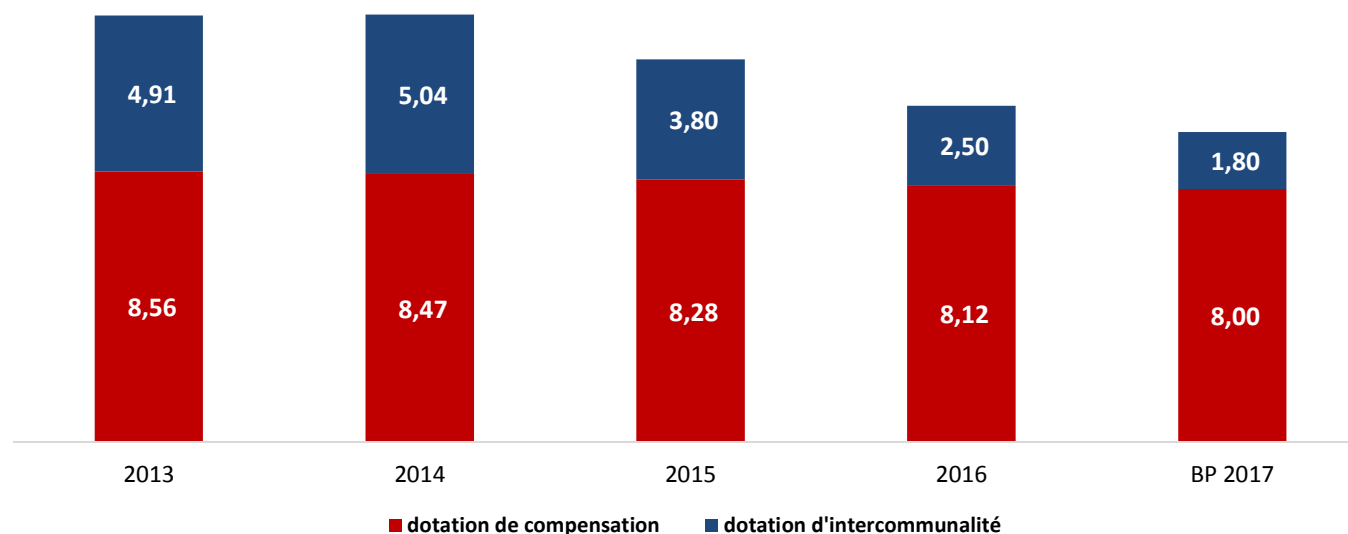


- Après avoir représenté près de la moitié de nos recettes de fonctionnement, **la fiscalité économique ne pèse plus que 27,4%**. **Un transfert s'est opéré au profit de la fiscalité « ménages »** (18,3%) suite à la réforme fiscale de 2010, ce qui modifie profondément la dynamique de nos ressources fiscales ;
- **Le poids de la DGF s'est réduit de 5,5 points** en raison de la contribution à l'effort de redressement des comptes publics ;
- **La part de la TEOM est quant à elle stable ;**
- Enfin, **la part des produits des services et des autres recettes progresse** suite au transfert de la compétence « voirie » (droits de stationnement, redevances d'occupation du domaine public, redevances d'affermage...).

UNE DIMINUTION DE LA DGF DE 37,5% EN 4 ANS

- La dotation globale de fonctionnement (DGF) devrait s'élever en 2017 à 9,8 M€, soit une baisse de -0,8 M€ par rapport au montant encaissé en 2016 (-7,7%).

Evolution de la DGF



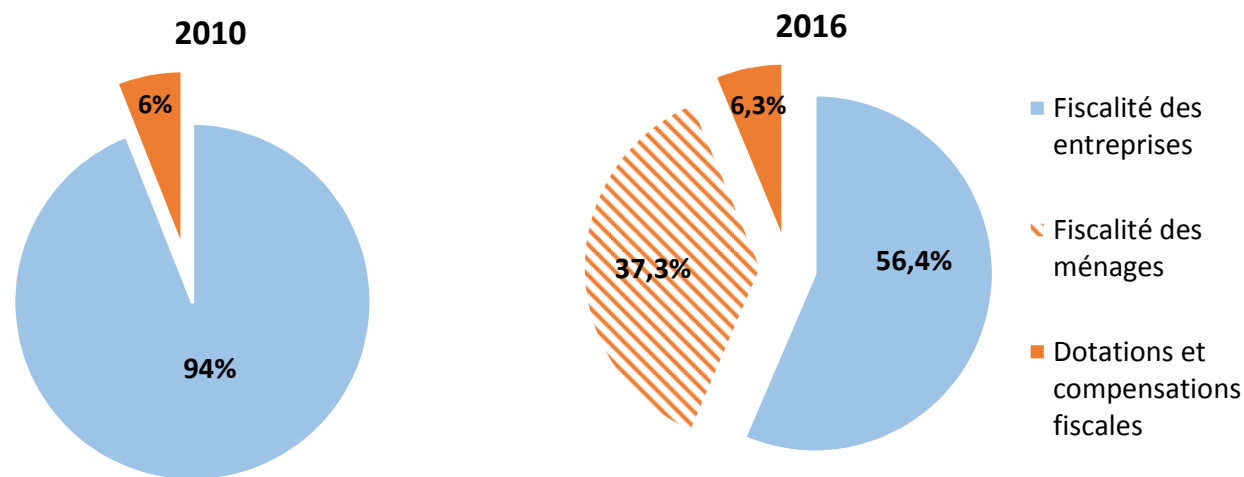
- Pour comparaison la DGF de la communauté d'agglomération s'élevait à 13,5 M€ en 2013, dernière année avant la mise en place de la contribution à l'effort de redressement des comptes publics.
- En 4 exercices, la DGF de l'agglomération se sera réduite de 3,7 M€, soit une diminution de -37,5% (-8,3% / an).

FPIC : UNE PERTE D'ÉLIGIBILITÉ ANTICIPÉE POUR 2017

- **Le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) est plafonné en 2017 à 1 Md€,** soit le même montant que pour l'année 2016. En 2016, le territoire de l'Albigeois a perçu 2 193 718 € : **1 075 429 € pour les communes et 1 118 289 € pour la communauté d'agglomération.**
- **La mise en application de la nouvelle carte intercommunale va profondément bouleverser la répartition du FPIC :** concentration du prélèvement sur un plus petit nombre de territoires et réduction des moyennes nationales utilisées pour répartir les fonds (potentiel financier agrégé notamment).
- Pour tenir compte de l'évolution de la carte intercommunale, **la Loi de Finances pour 2017 prévoit d'appliquer aux territoires qui perdront leur éligibilité en 2017 une garantie dégressive** (en % du montant perçu en 2016) : 90% en 2017, 75% en 2018 et 50% en 2019.
- L'Albigeois étant proche du seuil d'inéligibilité en 2016, nous avons par prudence fait l'hypothèse d'une perte d'éligibilité en 2017. **Le montant inscrit au BP 2017 (1 M€) est donc équivalent à 90% du montant perçu en 2016.**

UN PRODUIT FISCAL DIRECT ÉQUIVALENT AU MONTANT NOTIFIÉ EN 2016

- Depuis la réforme initiée en 2010, le produit fiscal de l'agglomération se compose désormais de trois types de ressources :
 - ✓ **des impôts à taux fixés localement** (TH, CFE, FB, FNB), dont les bases progressent en fonction du coefficient de majoration forfaitaire décidé en Loi de Finances (**+0,4% pour 2017**) et de l'évolution physique (nouvelles constructions, variations de population). **Depuis 2011, le poids de la fiscalité ménages (TH et FNB) est devenu prépondérant dans les recettes fiscales directes de l'agglomération (37,3%).**
 - ✓ **des impôts à taux ou barèmes nationaux** comme la CVAE, les IFRER et la TASCOM.
 - ✓ **des dotations et compensations fiscales** (FNGIR, DCRTP..) dont le rôle est d'assurer la neutralité financière des différentes réformes fiscales.



UN PRODUIT FISCAL DIRECT ÉQUIVALENT AU MONTANT NOTIFIÉ EN 2016

- Pour le BP 2017, **le produit fiscal direct y compris compensations fiscales est estimé à 28,59 M€** contre 28,62 M€ en 2016 (montant notifié).
- **Les hypothèses retenues sont les suivantes :**
 - ✓ Revalorisation forfaitaire des bases : +0,4% ;
 - ✓ Evolution physique des bases : reconduction de la dynamique constatée sur la période 2011 – 2016 (+1% sur la TH et +1,6 pour la CFE)
 - ✓ **Taux d'imposition : stabilité**
 - ✓ CVAE : prise en compte de l'estimation transmise par les services fiscaux et réalisée sur la base des recettes encaissées par l'Etat en 2016. Il s'agit d'une estimation « basse » qui pourra évoluer en fonction des travaux qui sont menés actuellement pour rechercher une meilleure équité dans la ventilation du produit de CVAE au niveau local ;
 - ✓ IFER et TASCOT : reconduction des montants perçus en 2016.

Evolution du produit fiscal direct y compris compensations fiscales

K€	2011	2012	2013	2014	2015	2016	BP 2017	évol. 16/17
+ Contributions directes	23 868	25 384	26 250	25 723	26 534	26 846	26 663	-0,7%
Impôts ménages (TH et FNB)	9 437	9 802	10 080	10 143	10 564	10 443	10 577	+1,3%
Produit de CFE	8 780	9 870	9 836	9 402	9 695	9 803	9 999	+2,0%
Produit de la CVAE	3 752	3 794	4 308	4 141	4 439	4 501	4 310	-4,2%
Produit de l'IFER	305	340	346	367	385	395	395	+0,1%
Taxe additionnelle FNB	103	103	107	106	110	111	110	-0,7%
Produit de la TASCOT	1 188	1 228	1 348	1 256	1 232	1 272	1 272	+0,0%
Rôles supplémentaires	303	247	225	309	109	322	0	-100,0%
+ Comp ^o fiscales	999	937	866	795	783	647	806	+24,6%
+ DCRTP	402	410	388	388	388	388	388	+0,0%
+ FNGIR	698	744	738	738	738	738	738	0,0%
= Impôts locaux "larges" (yc compensation fiscales)	25 967	27 474	28 241	27 644	28 442	28 619	28 594	-0,1%
<i>évolution</i>		+5,8%	+2,8%	-2,1%	+2,9%	+0,6%		-0,1%

2011 - 2016 : produits réellement encaissés - 2017 : prévisions BP

www.grand-albigeois.fr

UNE SOBRIÉTÉ FISCALE QUI SE POURSUIT EN 2017

- Pour la 9^{ème} année consécutive les taux de fiscalité directe seront maintenus en 2017.
- Le produit fiscal direct de la communauté d'agglomération évolue donc au même rythme que les bases d'imposition dont **la croissance est freinée en 2017 par la faible revalorisation forfaitaire votée en Loi de Finances** (+0,4% pour une inflation prévisionnelle fixée à +0,8%).
- Le niveau des taux d'imposition sera définitivement voté lors du conseil communautaire du mois de mars prochain.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE)	37,51%	37,51%	37,51%	37,51%	37,51%	37,51%	37,51%
TAXE D'HABITATION	10,54%	10,54%	10,54%	10,54%	10,54%	10,54%	10,54%
TAXE FONCIER BATI	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
TAXE FONCIER NON BATI	3,90%	3,90%	3,90%	3,90%	3,90%	3,90%	3,90%

UN PRODUIT DE TEOM CALCULÉ POUR COUVRIR LE CÔT DU SERVICE

- **Le produit de la TEOM est calculé** chaque année en fonction du coût de la compétence de collecte et de traitement des déchets ménagers sur l'ensemble du territoire, **de manière à parvenir à l'équilibre des dépenses et des recettes.**
- **Le montant inscrit au BP 2017 s'élève à 11,5 M€.** Comme pour la fiscalité directe, les taux de TEOM seront fixés lors du conseil communautaire du mois de mars prochain.
- **Un taux devra être fixé par zone de service.** Depuis 2015, les taux de TEOM sur le territoire de l'agglomération sont harmonisés à l'intérieur des 3 zones de service.
- Pour rappel, **le produit voté en 2016 s'élevait à 11,26 M€, avec un taux moyen pondéré sur le territoire de 12,63%** (12,40% sur la commune d'Albi – zone A, 13,30% sur la zone B et 12,60% sur la zone C).

DES PRODUITS DES SERVICES STABLES

- **Le montant prévu au budget général 2017 s'élève à 4,16 M€, soit un niveau quasiment identique au produit voté en 2016 (4,17 M€) :**
 - ✓ Équipements aquatiques : 0,97 M€ ;
 - ✓ Revente des matériaux collectés : 1,12 M€ ;
 - ✓ Droits de stationnement : 1,24 M€ ;
 - ✓ Remboursements (mises à disposition, refacturations entre budgets...) : 0,6 M€ ;
 - ✓ Redevances d'occupation du domaine public (voirie, NRAZO) : 0,13 M€ ;
 - ✓ Médiathèques : 68 K€ ;
 - ✓ Chenil : 18 K€.

PRODUITS DES SERVICES BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

- **Le montant de la redevance d'assainissement inscrite au BP 2017 s'élève à 4,868 M€.**
- La gestion de l'assainissement collectif est soumise à une contrainte particulière (comme l'eau potable) puisque ce budget doit impérativement assurer l'intégralité du financement de ses dépenses par ses ressources propres, **sans possibilité pour le budget général d'y contribuer.**
- **Les tarifs des redevances ont augmenté de +2,5% en juillet 2016** afin de soutenir les investissements en cours sans dégrader l'épargne de ce budget annexe.

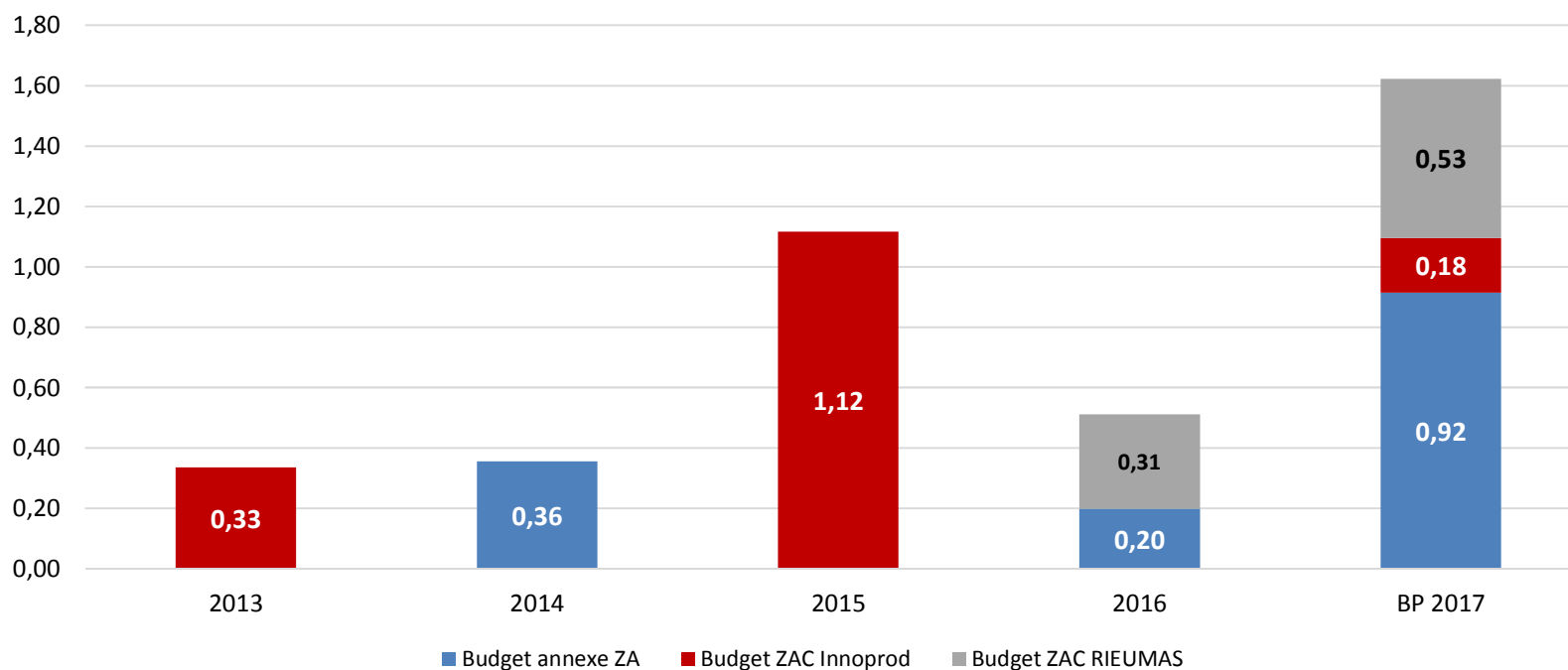
TRANSPORTS URBAINS : ÉVOLUTION SOUTENUE DES RECETTES COMMERCIALES

- Le versement transport perçu par le budget annexe transports urbains, est **une taxe assise sur la masse salariale**, due par les entreprises du territoire de l'agglomération, afin de contribuer au développement du réseau de transports publics.
- **Son taux sera maintenu à 0,6% en 2017. Il est inchangé depuis 2008.** Il est plafonné en fonction de la taille de la collectivité, de son classement ou non en zone touristique et des projets menés (transport en commun en site propre).
- **A compter du 1er janvier 2016, le seuil définissant les entreprises assujetties au VT a changé** : désormais, ce sont uniquement les entreprises de 11 salariés et plus qui doivent s'acquitter de cette taxe (contre les entreprises de 9 salariés et plus précédemment).
- Les règles de la compensation financière ont été actées dans la LFR pour 2016 votée en décembre 2016. **La compensation sera versée pour la première fois dans le courant du premier semestre 2017.**
- **Le montant inscrit au BP 2017 s'élève à 3,8 M€.** Cette taxe représente 71% des produits de fonctionnement inscrits au BP 2017 hors subvention d'équilibre du budget général.
- **Les recettes commerciales ont progressé de +4% / an entre 2013 et 2016. Les inscriptions budgétaires 2017 s'élèvent à 660 K€** contre 651 K€ au BP 2017.

UNE MONTÉE EN PUISSANCE DES CESSIONS DE TERRAINS ÉCONOMIQUES

- Depuis 2015, la politique d'investissement menée en matière de développement économique porte ses fruits en terme de ventes de terrains. **Au BP 2017, le montant attendu du produit des cessions de terrains économiques s'élève à 1,6 M€.**

Evolution des cessions de terrains (en M€)



LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : SYNTHÈSE

- Une DGF qui se réduit de 0,8 M€ en 2017. Au total la DGF aura diminué de 37% entre 2013 et 2017 ;
- L'Albigeois pourrait perdre son éligibilité au FPIC en 2017. Dans ce cas de figure, une garantie dégressive sur 3 ans serait perçue : 90% en 2017, 75% en 2018 et 50% en 2019 ;
- La sobriété fiscale est maintenue pour la 9^{ème} année consécutive ;
- L'agglomération recueille les retombées des investissements réalisés en matière de développement économique avec des cessions de terrains qui progressent fortement.

SOMMAIRE

I. Vision consolidée du BP 2017

II. Des recettes de fonctionnement toujours pénalisées par la baisse des dotations de l'Etat

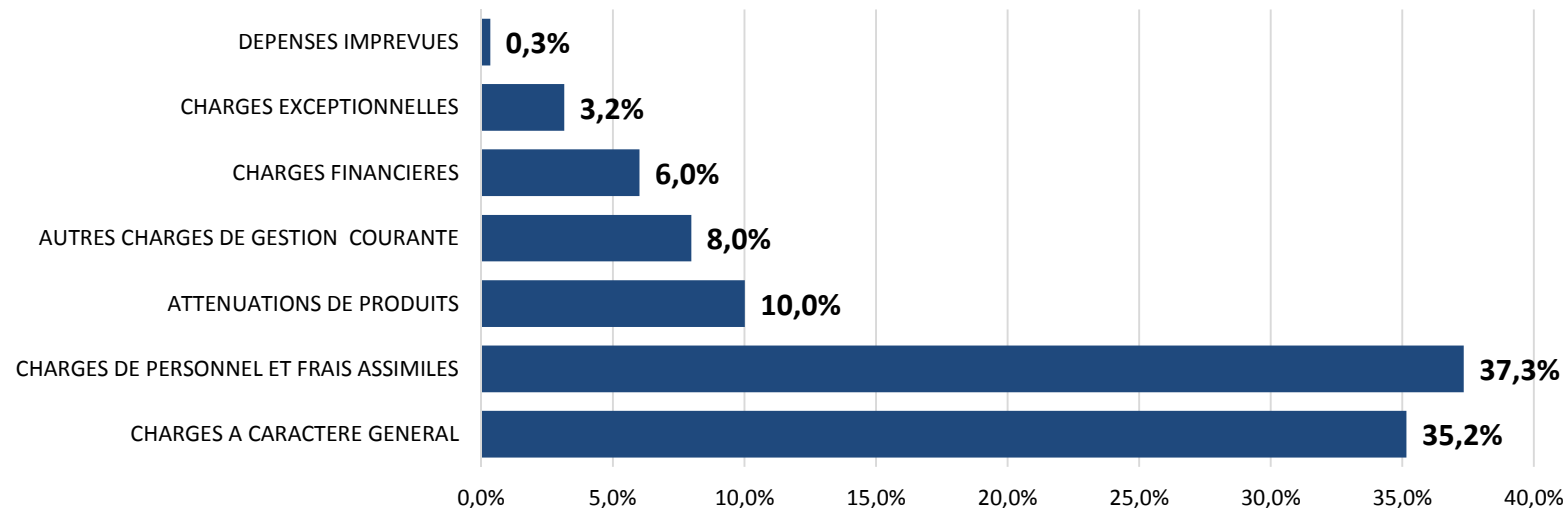
III. Une poursuite des efforts de gestion

IV. Des investissements soutenus par un autofinancement élevé

V. Un niveau d'endettement maîtrisé

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : VISION CONSOLIDÉE

Structure des dépenses réelles de fonctionnement consolidées du BP 2017



	BP 2017
CHARGES A CARACTERE GENERAL	20 647 350 €
CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	21 926 269 €
ATTENUATIONS DE PRODUITS	5 881 102 €
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 685 700 €
CHARGES FINANCIERES	3 531 600 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 854 763 €
DEPENSES IMPREVUES	200 000 €
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	58 726 784 €
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	7 984 536 €
OPERATIONS D ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	25 615 155 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	92 326 476 €

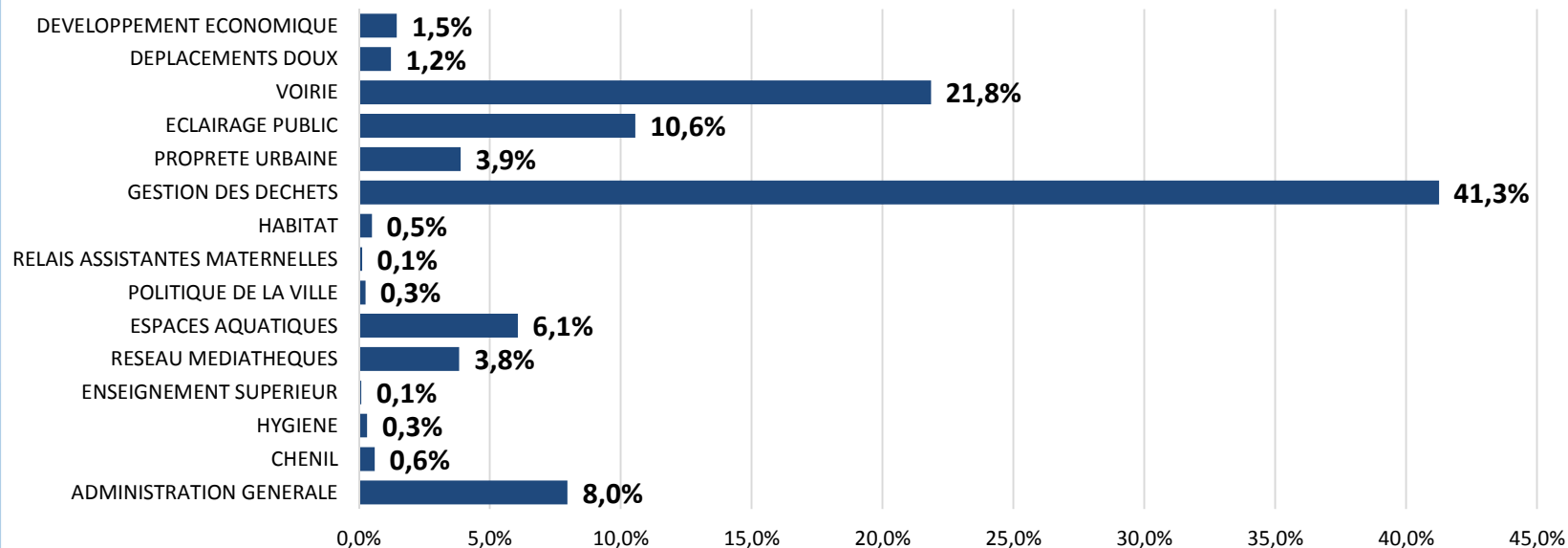
www.grand-albigeois.fr

DES CHARGES GÉNÉRALES STABILISÉES

- Afin de soutenir une politique d'investissement ambitieuse, **des programmes d'économies en matière de dépenses de fonctionnement ont été initiés dès 2010 dans l'ensemble des compétences communautaires.**
- Ces économies ont permis de réduire pendant 4 années consécutives (de BP à BP) les charges à caractère générale. **Sur l'ensemble des budgets ce poste était en diminution de 482 K€ au BP 2016, soit -2,46% par rapport au BP 2015.**
- **Ces économies ont été une réponse efficace à la baisse brutale et durable des dotations de l'Etat.** Elles ont permis à notre EPCI de maintenir un niveau d'investissement supérieur à la moyenne des communautés d'agglomération et de connaître un désendettement massif.
- **Néanmoins, les marges d'optimisation sont de plus en plus limitées.** En neutralisant les dépenses des deux budgets de zones (Innoprod et Rieumas) qui sont basculées en section d'investissement par opération d'ordre budgétaire (comptabilité de stock), **la progression des charges à caractère général est contenue à +0,2% (+40 K€) sur le BP 2017.**
- **Elle est largement inférieure à l'inflation prévisionnelle pour 2017 qui est estimée à +0,8%.**
- **Les résultats obtenus depuis ces dernières années sont le fruit d'un travail minutieux de bonne gestion et d'optimisation des dépenses.** Ils ont nécessité une forte mobilisation de l'ensemble des services.

STRUCTURE DES CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL

Structure des charges à caractère général du budget général - BP 2017



Charges à caractère général par budget	BP 2017	Structure en %
Budget général	14 674 437	71,1%
Budget transports urbains	1 673 825	8,1%
Budget assainissement collectif	1 735 570	8,4%
Budget zones d'activité	124 830	0,6%
Budget assainissement non collectif	6 220	0,0%
Budget parking	23 550	0,1%
Budget photovoltaïque	22 010	0,1%
Budget ZAC Innoprod	57 410	0,3%
Budget ZAC RIEUMAS	2 124 778	10,3%
Budget Immobilier Innoprod	204 720	1,0%
TOTAL CHARGES A CARACTERE GENERAL	20 647 350	100,0%

PERSPECTIVES EN MATIÈRE DE MASSE SALARIALE

- Tous budgets confondus, **les charges de personnel sont estimées à 21 926 269 € au BP 2017**, contre 20 878 385 € de dépenses réalisées sur l'exercice 2016.
- **La progression de ce poste de dépense est en partie contrainte par des décisions qui s'imposent à notre collectivité :**
 - ✓ Refonte des grilles des agents de catégorie A et C ;
 - ✓ Augmentation du point d'indice et du SMIC ;
 - ✓ Avancements d'échelons ;
 - ✓ Augmentation des cotisations d'assurance ;
 - ✓ Mise en place du nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).
- Le solde résulte de la reprise du personnel de la déchetterie de Saint-Juéry précédemment employé par Trifyl et qui était refacturé à l'agglomération sous la forme d'une prestation de service, des avancements de grade et des promotions internes, du remplacement des départs intervenus en cours d'année 2016 et de l'élargissement des services communs (adhésions de Saint-Juéry au service commun RH et Cunac aux services communs RH et finances qui feront l'objet d'une évaluation de transfert de charges).

PERSPECTIVES EN MATIÈRE DE MASSE SALARIALE

- **Les dépenses de personnel se répartissent par budget de la manière suivante :**
 - ✓ Budget général : 17 351 623 € ;
 - ✓ Budget transports urbains : 3 416 296 € ;
 - ✓ Budget assainissement collectif : 1 113 350 € ;
 - ✓ Budget assainissement non collectif : 45 000 €.

- **Ces charges de personnel sont atténuées par des recettes à hauteur de 340 K€ (hors remboursement du personnel mis à disposition) :**
 - ✓ Contrats aidés : 44 000 € ;
 - ✓ GIP contrat de ville et animation du PLIE : 126 K€ ;
 - ✓ Remboursement du syndicat mixte du SCOT : 55 000 € ;
 - ✓ Contrat enfance de la CAF : 81 000 € ;
 - ✓ Chef de projet « nouveau programme national de rénovation urbaine » (Cantepau) : 34 000 € ;

COTISATIONS 2017

- **Le montant des cotisations prévues au BP 2017, s'élève à 38 000 €. Ce montant a été presque réduit de moitié par rapport à l'année 2012. Les principales adhésions sont les suivantes :**
 - ✓ Association Des Communautés de France : 8 800 € ;
 - ✓ Dialogue métropolitain : 5 700 € ;
 - ✓ ORAMIP : 10 000 € ;
 - ✓ Association technopolitaine Albi-Innoprod : 2 000 € ;
 - ✓ Réseau entreprendre Tarn : 1 500 €
 - ✓ ...

SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

- **Montant des subventions et participations prévues au BP 2017 : 4 405 700 €.** Cette prévision tient compte des nouveaux dispositifs en matière de développement économique (pack accueil, aides à l'emploi...) et du transfert de l'aire d'accueil des gens du voyage de Jarlard.
- Ce poste de dépenses est composé de :
 - ✓ la participation au SDIS qui est stable en 2017 (3,18 M€) ;
 - ✓ Des actions économiques (pôle DERBI, Albisia, Technopole, école du numérique, aides à l'emploi, pack accueil...) : 538 K€ ;
 - ✓ la subvention pour le gestionnaire de l'aire d'accueil de Jarlard : 277 400 € ;
 - ✓ la participation au syndicat mixte du SCOT : 86 000 € ;
 - ✓ la participation au GIP contrat de ville : 36 100 € ;
 - ✓ la participation au syndicat mixte Sup' Albi Tarn : 200 000 € ;
 - ✓ la participation au syndicat mixte du CRITT : 25 000 € ;
 - ✓ Des cofinancements des actions du contrat de ville : 39 300 € ;
 - ✓ ...

SUBVENTIONS AUX BUDGETS ANNEXES

- **Les subventions d'équilibre aux budgets annexes s'élèvent au BP 2017 à 1 421 671 €.** Ce montant est un plafond qui sera réajusté en fin d'exercice en fonction du besoin de financement effectivement constaté.
- **Elles se réduisent de 233 329 € par rapport au budget primitif 2016.**
- **L'enveloppe prévue au BP 2017 est répartie par budget de la manière suivante :**
 - ✓ Budget transports urbains : 925 000 € ;
 - ✓ Budget zones d'activité : 202 000 € ;
 - ✓ Budget ZAC RIEUMAS : 200 000 € ;
 - ✓ Budget photovoltaïque : 66 000 € ;
 - ✓ Budget immobilier innoprod : 24 821 € ;
 - ✓ Budget parking : 3 850 €.

UNE BAISSÉ IMPORTANTE DES FRAIS FINANCIERS

- **Le montant des charges financières s'élève à 3 351 600 € sur l'ensemble des budgets.**
- **Elles diminuent de 745 100 € par rapport au BP 2016.**
- **Cette baisse résulte du désendettement mis en œuvre depuis l'exercice 2013, avec une baisse de l'encours de dette de -13,7% entre le 31 décembre 2013 et le 31 décembre 2016.**

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : SYNTHÈSE

- **Des charges à caractère générale qui sont stables ;**
- **des dépenses de personnel en partie contraintes par des décisions nationales ;**
- **Des frais financiers en forte baisse qui permettent d'absorber la plus grande part des hausses de dépenses « subies » ;**
- **Une progression des dépenses réelles de fonctionnement consolidées (hors budgets de ZAC) contenue à +1% ;**
- **Cette maîtrise des dépenses de fonctionnement doit permettre à la communauté d'agglomération de conserver un autofinancement élevé pour financer un haut niveau d'investissement.**

SOMMAIRE

I. Vision consolidée du BP 2017

II. Des recettes de fonctionnement toujours pénalisées par la baisse des dotations de l'Etat

III. Une poursuite des efforts de gestion

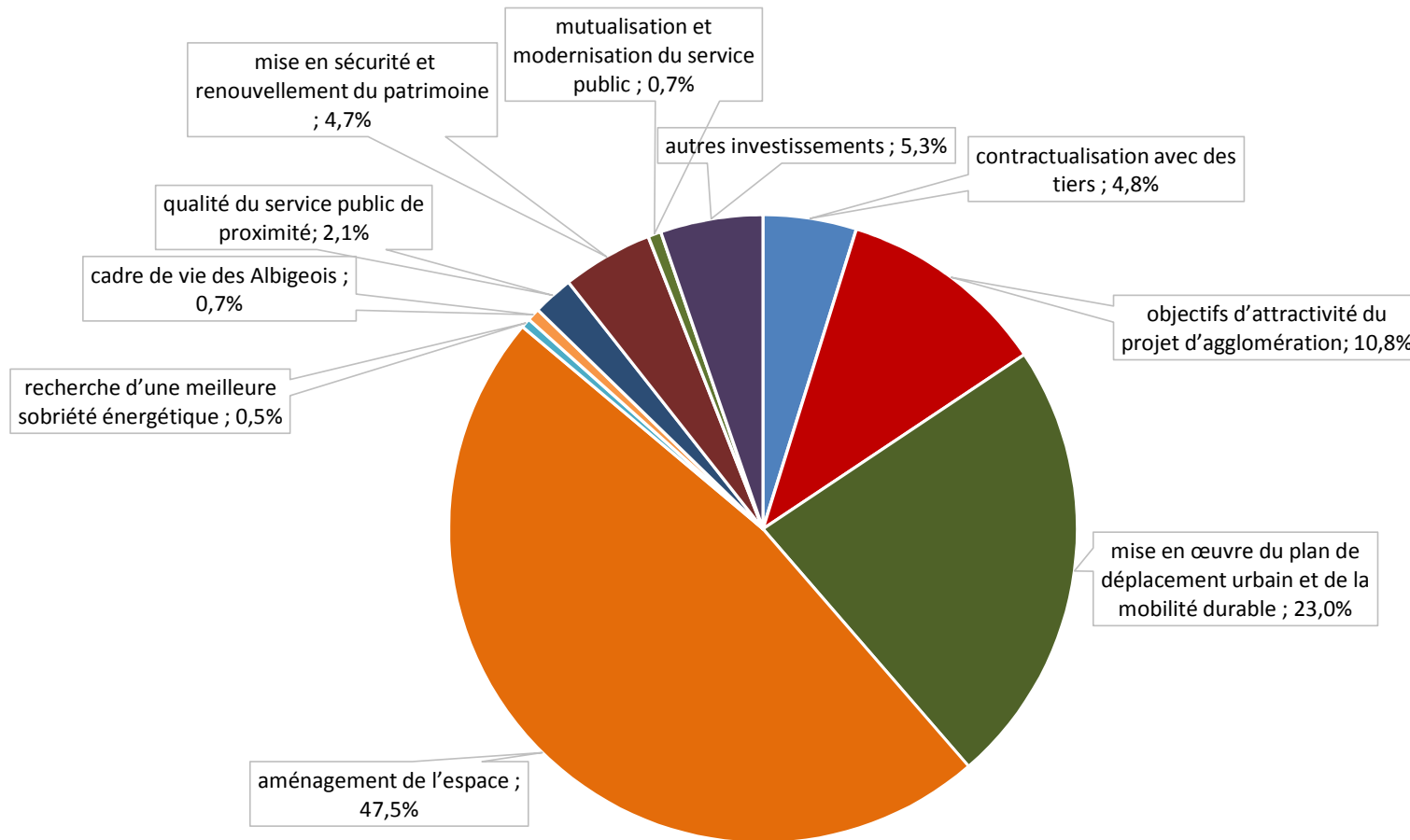
IV. Des investissements soutenus par un autofinancement élevé

V. Un niveau d'endettement maîtrisé

UN HAUT NIVEAU D'INVESTISSEMENT

- Depuis 2010, la communauté d'agglomération a investi 144 M€ (budget général), soit 24 M€ en moyenne.
- L'effort d'investissement de l'agglomération est bien supérieur à celui des autres agglomérations. **En 2015, les dépenses d'équipement de l'agglomération s'élevaient à 204 € / habitant pour une moyenne de 113 € / habitant pour les communautés d'agglomération.**
- **C'est l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement qui permet à la communauté d'agglomération d'avoir un niveau élevé d'investissement.** En 2015, la capacité d'autofinancement de la communauté d'agglomération s'élevait à 228 € / habitant contre 72 € / habitant en moyenne pour les communautés d'agglomération (*source DGFIP*).
- La communauté d'agglomération conservera un haut niveau d'investissement en 2017. **Les dépenses réelles d'investissement hors dette s'élèvent à 38 292 570 € dont 28 352 046 € sur le budget général.**
- **Elles représentent environ 337 € / habitant sur le budget général et 455 € / habitant en consolidé sur l'ensemble des budgets.**
- **Le BP 2017 est également marqué par une augmentation importante des financements extérieurs affectés aux investissements de l'agglomération.**
- **Le montant total des subventions d'investissement s'élève à 4,7 M€ (dont 4,4 M€ sur le budget général) contre 1,7 M€ au BP 2016 (dont 1,6 M€ sur le budget général).**

SYNTHÈSE DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT HORS EMPRUNT



LES PRIORITÉS EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT

▪ Les investissements contractualisés avec des tiers :

1 840 500 €

- ✓ Aménagement de la rocade : 1 575 500 € ;
- ✓ Aménagements de sécurité RN 88 : 50 000 € ;
- ✓ FAB'LAB école des Mines : 215 000 €

LES PRIORITÉS EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT

- **Les investissements liés aux objectifs d'attractivité du projet d'agglomération : 4 145 538 €**
 - ✓ Habitat - logement : 482 400 €. Il s'agit des premiers crédits de paiement rattachés à deux nouvelles autorisations de programme ouvertes dans le cadre du PLH : 1^{ère} clef en Albigeois (1,8 M€) et financement du logement social (1,8 M€) ;
 - ✓ Aménagements sur les bâtiments à vocation économique et les zones d'activité : 2 577 138 € ;
 - ✓ Signalétique des zones d'activité : 300 000 € ;
 - ✓ Réserves foncières : 600 000 € ;
 - ✓ Déploiement fibre optique : 186 000 € ;

LES PRIORITÉS EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT

- **Les investissements destinés à la mise en œuvre du plan de déplacement urbain et à la mobilité durable : 8 811 640 €**
 - ✓ Parc multimodal de Caussels : 1 220 000 €. **Cet investissement est financé par l'Etat à hauteur de 800 000 € ;**
 - ✓ Parc de covoiturage de RIEUMAS : 700 000 €. **Cet investissement est financé par l'Etat à hauteur de 468 000 € ;**
 - ✓ Pôle multimodal innoprod : 10 000 € ;
 - ✓ Mise en œuvre Plan de Déplacement Urbain (études gare multimodale et 4^{ème} pont) : 100 000 € ;
 - ✓ Travaux de construction de la passerelle sur le Tarn : 4 690 000 €. **Les recettes attendues en 2017 s'élèvent à 1 221 010 € (Etat, Région et Département) ;**
 - ✓ Aménagement déplacement doux et service vélo : 543 500 €. **Le schéma directeur cyclable est financé à hauteur de 240 000 € par le fonds de soutien à l'investissement local et le 1% paysage ;**
 - ✓ Plan de modernisation des bus : 1 194 500 €. **Une subvention de 262 000 € est affectée à ce programme dans le cadre du label Territoire à Energie Positive pour une Croissance Verte (TEPCV).**
 - ✓ Service aux usagers et équipements sur le réseau de transport urbain : 278 640 € ;
 - ✓ Parking Jean Jaurès : 70 000 € ;
 - ✓ Parking des temps modernes : 5 000 €.

LES PRIORITÉS EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT

- **Les investissements en faveur de l'aménagement de l'espace : 18 182 042 €**
 - ✓ Assainissement hors pluvial : 6 914 084 €, dont 2,6 M€ pour la valorisation du biogaz (projet générateur de recettes), dont 2,86 M€ pour la STEP de Marssac, dont 2 M€ de travaux sur le réseau; dont 60 K€ pour les petites STEP, dont 350 K€ pour le lotissement Beausite La Source à Marssac et 221 K€ pour les études ;
 - ✓ Travaux de voirie (hors travaux en régie) : 8 086 000 €. A ces montants s'ajouteront des travaux en régie qui sont estimés à 480 K€. **984 K€ de recettes sont affectées sur ce poste** : 689 K€ pour les amendes de police, 45 K€ pour le 1% paysage et 250 K€ de participation aux équipements publics exceptionnels ;
 - ✓ Eclairage public : 1 667 400 € **avec un financement TEPCV de 99 760 €.**
 - ✓ Travaux d'assainissement pluvial : 1 065 800 € ;
 - ✓ Travaux bassins versants : 67 000 € ;
 - ✓ Mise en œuvre du plan local d'urbanisme intercommunal et poursuite des plans en cours d'instruction : 261 758 €. Le montant de la DGD urbanisme est estimé à 15 000 € ;
 - ✓ Aire de grand passage : 80 000 € ;
 - ✓ Aire d'accueil des gens du voyage : 40 000 €.

LES PRIORITÉS EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT

- **Les investissements motivés par la recherche d'une meilleure sobriété énergétique : 189 700 €**
 - ✓ Equipements aquatiques : 111 000 € pour des éclairages LED, le remplacement des projecteurs des bassins, l'isolation thermique, et la modification du réseau de ventilation de l'espace de remise en forme. **Pour ces travaux, le montant des subventions s'élève à 32 850 €.**
 - ✓ Chenil : 3 500 € pour des éclairages LED ;
 - ✓ Solde du marché d'acquisition du BUSINOVA : 75 200 €.
- **Les investissements pour le cadre de vie des Albigeois : 252 500 €**
 - ✓ Equipements aquatiques et centre de remise en forme : 183 000 € ;
 - ✓ Equipements culturels (médiathèques) : 69 500 €.
- **Les investissements en faveur de la qualité du service public de proximité : 803 400 €**
 - ✓ Gestion des déchets (programme enterrés, remplacement de bennes...) et propreté urbaine : 796 900 €. Le programme enterré de Rayssac bénéficie d'une recette de 300 000 € ;
 - ✓ Chenil : 6 500 €.

LES PRIORITÉS EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT

- **Les investissements de mise en sécurité et de renouvellement du patrimoine et des services communautaire : 1 787 550 €**
 - ✓ Renouvellement des véhicules de collecte des ordures ménagères et de la propreté urbaine : 509 300 € ;
 - ✓ Renouvellement du parc automobile, grosses réparations et installation de bornes électriques : 218 900 €. **45 600 € de subventions ont été obtenues dans le cadre du TEPCV pour l'installation de bornes électriques et l'acquisition de véhicules électriques.**
 - ✓ Station service tous carburants : 675 000 € ;
 - ✓ 384 350 € pour diverses interventions, dont l'accessibilité des bâtiments publics, le renouvellement des équipements informatiques et les travaux de mise aux normes des bâtiments.
- **Les investissements pour la mutualisation et la modernisation du service public : 260 000 €**
 - ✓ Déploiement du projet de « e-administration » et communication numérique : 50 000 € ;
 - ✓ Regroupement des services communautaires : 200 000 € ;
 - ✓ Déploiement téléphonie sur réseau NTIC : 10 000 €.

LES PRIORITÉS EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT

- **Les autres investissements : 2 019 700 €**
 - ✓ Etudes de préfiguration du programme ANRU : 199 300 €. Ce programme est cofinancé par l'ANRU, la ville d'Albi, le Département du Tarn, Tarn Habitat et la CCI du Tarn ;
 - ✓ Prise de participation à Trifyl Industries (tranche 2017) : 900 000 € ;
 - ✓ Opérations sous maîtrise d'ouvrage déléguée, donnant lieu à un remboursement intégral : 916 400 € ;
 - ✓ Frais de lancement de marchés publics en investissement, hors opérations : 4 000 €.

SOMMAIRE

I. Vision consolidée du BP 2017

II. Des recettes de fonctionnement toujours pénalisées par la baisse des dotations de l'Etat

III. Une poursuite des efforts de gestion

IV. Des investissements soutenus par un autofinancement élevé

V. Un niveau d'endettement maîtrisé

UN ENDETTEMENT CONTRÔLÉ

- **Au 31 décembre 2016, l'encours de dette consolidé (budget général + budgets annexes) de l'agglomération s'élèvera à 92,48 M€** : 62,35 M€ sur le budget principal (dont 18,04 M€ de dette récupérable voirie), 2,42 M€ sur le budget annexe transport urbain, 27,7 M€ sur le budget annexe assainissement et 0,01 M€ sur le budget annexe parking.
- Aucun nouvel emprunt n'a été contracté depuis 2013. **Entre le 31 décembre 2013 et le 31 décembre 2016, l'encours de dette consolidé s'est réduit de 14,7 M€, soit une baisse de -13,7% (-4,8% par an).**
- **Le taux moyen pondéré de la dette s'élève à 3,83%**. La durée de vie résiduelle de l'encours est de 13 ans et 10 mois.
- 81,81% de l'encours de dette est à taux fixe. **La dette de la communauté d'agglomération ne comprend aucun emprunt toxique.**

UN NIVEAU D'ENDETTEMENT SOUTENABLE

- Au 31 décembre 2015, **la capacité de désendettement de la communauté d'agglomération était de 3,4 années.**
- Cet indicateur est particulièrement bien positionné : **il est inférieur à la moyenne des communautés d'agglomération (5,2 années)** et il est assez éloigné du seuil d'alerte souvent fixé entre 8 et 10 ans.
- Il traduit un niveau d'endettement modéré au regard de l'excédent dégagé par la communauté d'agglomération sur sa section de fonctionnement. **Ce point a été mis en avant par la CRC dans son rapport (page 32) : « la soutenabilité de la dette de la communauté d'agglomération ne pose pas de problème particulier, le ratio de désendettement étant largement inférieur à la durée résiduelle de la dette ».**
- Le montant de l'emprunt d'équilibre du budget consolidé s'élève à 22,6 M€, il s'agit de la variable d'ajustement du budget primitif. **Il sera réduit au moment de la reprise des résultats du compte administratif 2016 lors du vote du budget supplémentaire 2017.**
- **L'objectif est de poursuivre le désendettement entrepris depuis 2013 et qui se traduit par une baisse sensible de notre annuité de dette.**
- **En 2017, le montant des remboursements d'emprunts inscrits au BP s'élève à 8,1 M€** (ensemble des budgets), dont 990 K€ de provision pour le remboursement in fine de l'émission obligataire groupée réalisée en 2012.

CONCLUSION

- **La dynamique de nos recettes de fonctionnement est pénalisée par des contraintes extérieures** qui se matérialisent par : une baisse de la DGF de -0,8 M€, une éligibilité au FPIC qui est fragile et une faible revalorisation des bases d'imposition directe.
- Dans ce contexte, **les efforts de gestion entrepris depuis de nombreuses années sont poursuivis dans ce BP 2017**. Les charges générales sont stabilisées, notre désendettement permet d'absorber la majeure partie des hausses de dépenses « subies ». La progression de nos dépenses réelles de fonctionnement consolidée (hors budgets annexes de zones) est limitée à +1%.
- Cette maîtrise des charges de fonctionnement nous permet de mener **une politique d'investissement ambitieuse sans activer le levier fiscal pour la 9^{ème} année consécutive**.
- Les dépenses réelles d'investissement hors dette s'élèvent à 38,3 M€ sur l'ensemble des budgets, dont 28,4 M€ sur le budget général. **Elles représentent un ratio 455 € / habitant, dont 337 € / habitant pour le seul budget principal, ce qui est largement supérieur à la moyenne d'investissement des communautés d'agglomération.**

LISTE DES ABRÉVIATIONS

- **CFE : cotisation foncière des entreprises**
- **CIF : coefficient d'intégration fiscale**
- **CVAE : cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises**
- **DCRTP : dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle**
- **DGF : dotation globale de fonctionnement**
- **FB : foncier bâti**
- **FNB : foncier non bâti**
- **FNGIR : fonds national de garantie individuelle des ressources**
- **IFER : impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau**
- **TH : taxe d'habitation**
- **TASCOM : taxe sur les surfaces commerciales**
- **TEOM : taxe d'enlèvement des ordures ménagères**